



L'Eglise face à la critique : une analyse institutionnelle

Par Jean Blairon

Le rapport de la « commission Adriaenssens » relatif aux abus sexuels commis par des prêtres et des religieux semble avoir frappé les esprits au moins pour deux raisons : le nombre des plaintes qui ont été enregistrées et leur généralisation (aucune région ni aucune « congrégation » ne paraît exempte de comportements coupables) ; l'intensité des souffrances que les victimes de ces abus ont eu et ont encore à subir : les témoignages recueillis par la commission, donnant la parole aux personnes abusées, font frémir¹.

Le contexte de la communication du rapport ne pouvait également que lui donner un relief singulier : perquisitions de la justice dans les milieux ecclésiastiques, critiquées par l'Etat du Vatican, jugées illégales par la suite, saisie des dossiers de la commission, mise en cause de l'ancien primat de Belgique...

Les médias, on s'en doute, ont aussi accordé à ces faits et à leur contexte une attention très soutenue². Cette pression a conduit les hauts responsables de l'Eglise catholique belge à « s'expliquer » publiquement, via une conférence de presse, le lundi 13 septembre.

Les réactions à leurs déclarations ont été très critiques : celles-ci ont été jugées « insuffisantes », « inférieures aux attentes », « décevantes pour les victimes », etc. L'Eglise a alors tenté de « s'expliquer », c'est-à-dire de communiquer sur sa communication.

Nous voudrions proposer ici une lecture de cet enchaînement de « faits médiatiques » inspirée par l'analyse institutionnelle. Nous ne pensons pas, en effet, que la proportionnalité des déclarations officielles avec la souffrance des victimes soit le point de vue le plus pertinent pour rendre raison de cette séquence où faits et discours sur les faits se sont entremêlés de manière très rapide.

Le point de vue institutionnel

Le point de vue institutionnel a été rarement abordé. Le philosophe Edouard Delruelle s'y est référé le vendredi 17 septembre dans l'émission de la RTBF « Face à la presse ». Il a ainsi déclaré d'entrée de jeu « L'Eglise est avant tout une institution », sans toutefois définir (ou avoir eu le temps de définir) ce qu'il entendait en l'occurrence par ce terme.

Le courant institutionnaliste donne au fond deux sens différents à institution.

1. Le mot « frissonner » a été employé par Mgr Léonard. Si le terme veut bien dire, selon Littré, « éprouver un frémissement d'émotion ou de terreur », il contient des connotations de légèreté fort malencontreuses « éprouver un léger tremblement », « éprouver un frémissement d'admiration », « avoir le frisson ».
2. « Matin première » a ainsi invité Gabriel Ringlet (7 juillet), le Professeur Adriaenssens (13 août), Thierry Marchandise et Denis Bosquet (20 août), Isidore Pelc et Tommy Scholtès (13 septembre) et Guy Harpigny (14 septembre).



L'Eglise face à la critique : une analyse institutionnelle

Un premier sens du terme « institution » désigne les « associations » ; le courant institutionnaliste met alors à la fois l'accent sur la créativité des dynamiques institutionnelles (instituant et instituée) et attire l'attention sur les dérives possibles (c'est la critique du pouvoir excessif dans les institutions, comme la critique de « l'institution totale » opérée par Goffman³).

Mais le terme « institution » peut désigner d'autres ordres de réalité.

A la suite de Luc Boltanski, on peut en effet donner au terme « institution » un sens différent quoique complémentaire de celui que nous évoquons ci-dessus.

Luc Boltanski part du constat qui « concerne la difficulté de concevoir et de réaliser un accord entre des êtres humains tous plongés, bien que chacun de façon différente, dans le flux de la vie. »⁴

Cet accord est improbable, du fait même que les individus **possèdent un corps**, ce qui veut dire, sous l'angle phénoménologique, qu'ils ne disposent que d'un point de vue partiel sur la réalité qu'ils ne peuvent jamais prétendre faire adopter par d'autres ; sous l'angle sociologique, que ce point de vue est soumis à ses intérêts, et sous l'angle psychanalytique, qu'il est soumis à des pulsions.

Dès lors, la possibilité d'un accord entre individus est soumise à « l'artifice d'un tiers » à qui est confié le soin « d'avoir le dernier mot », c'est-à-dire « le monopole de l'interprétation juste ». (p. 116)

Dans ce courant de pensée, une institution est ce tiers, soit un être sans corps (c'est-à-dire réputé se situer au-dessus des points de vue partiels, des intérêts et des pulsions) à qui est déléguée la tâche de « dire ce qu'il en est de ce qui est ».

L'Eglise est et a été une semblable institution de manière très diversifiée : en opposant une résistance non violente à l'envahisseur romain, en propageant un appel à la création de communautés de partage où chacun reçoit selon ses besoins, en constituant, selon certains historiens comme Albert d'Haenens, un modèle d'organisation pour la cité médiévale, en promouvant en Amérique latine une théologie de la libération, en soutenant les luttes sociales au travers du « mouvement ouvrier chrétien » par exemple.

Mais en tant qu'institution, elle est aussi soumise à l'insoluble contradiction herméneutique qui frappe toutes les institutions, selon Luc Boltanski : c'est parce qu'elle est un « être sans corps » « au-dessus de la mêlée des intérêts et des passions », transcendant le « hic et nunc » du monde des corps, qu'elle peut jouer son rôle. Elle ne peut toutefois s'exprimer que par l'intermédiaire d'êtres corporels dans toute leur finitude, leurs limites, leurs désirs, passions et intérêts : l'institution n'existe qu'au travers de ses porte-parole – soit des corps au sens entendu ici.

3. Cfr sur ces points J. Blairon, J. Fastrès, E. Servais et E. Vanhée, *L'institution recomposée, tome 2, L'institution totale virtuelle*, Bruxelles, Luc Pire, 2001 et J. Blairon, « L'institution comme passion de réalisation », in <http://www.intermag.be>.

4. L. Boltanski, *De la critique, Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Minit, 2009, p. 95.

L'Eglise face à la critique : une analyse institutionnelle

On peut douter ainsi (mais c'est le lot de toutes les institutions, comme la justice, les institutions politiques, etc.) que le « corps qui parle » soit bien celui du « serviteur du Christ », du « bon pasteur », du « successeur de Pierre », et non, par exemple, l'ancien membre des jeunesses hitlériennes.

Une institution accorde donc une attention toute particulière à cette contradiction « herméneutique » en tentant de confirmer sans cesse « la réalité de la réalité » dont elle s'estime porteuse, via des rituels et des communications réussies, où « la réalité de la réalité » s'avère conforme aux valeurs affirmées de l'institution.

Une justification curieuse

Dans ce contexte, on ne peut que s'étonner d'une des lignes de « défense » adoptée par Monseigneur Harpigny à Matin Première le 14 septembre.

Lorsque Bertrand Henne lui demande pourquoi l'Eglise n'a pas reconnu « la culpabilité de l'institution », l'évêque avance ceci :

« Hier j'ai dit que je ne demandais pas pardon pour des faits qui s'étaient passés il y a 50 ans, **puisque je n'étais pas en charge à ce moment-là.** »

Avancer un tel argument, c'est de fait nier l'existence de l'institution : « l'être sans corps » n'existerait pas, il ne serait constitué que d'une succession d'êtres situés, seulement responsables de ce à quoi ils ont été mêlés !

Cette « auto-désinstitutionnalisation » constitue un fait des plus étonnant et, par ailleurs, une position insoutenable : si l'Eglise n'est plus une institution, c'est sa prétention à dire la réalité de ce qui est (et doit être) qui s'effondre.

Une contradiction étonnante

Le nouvel archevêque de Malines-Bruxelles, Mgr Léonard, justifie quant à lui l'absence d'excuses et de demande de pardon par un autre argument : « ce serait trop facile » ; c'est ce qu'il déclare sur le plateau de la RTBF le 13.09, déclaration assortie d'un curieux dédouanement, repris à l'envi par après, notamment par le très jésuite Charles Delhez :

« Le nombre d'abus sexuels commis au sein de l'Eglise ne représente qu'un très petit pourcentage des abus sexuels qui ont été commis et qui se commettent encore dans la société ».

On imagine que le prélat veut dire que des propos sans actions eussent été insuffisants et que c'est la raison pour laquelle l'Eglise propose la création d'une sorte de centre d'écoute des victimes. Elle suit en cela la manière dont le gouvernement belge avait tenté d'« éteindre » l'émotion populaire causée par les assassinats d'enfants, en proposant, le jour même de la « marche blanche », la création de ce qui allait devenir « Child Focus ».

Mais Monseigneur Harpigny avance quant à lui une tout autre explication :



L'Eglise face à la critique : une analyse institutionnelle

« Je reconnais tout à fait que l'Eglise comme institution doit assumer tout le mal qui a été commis et je dois faire fort attention parce que si je dis que je reconnais une responsabilité morale de l'Eglise par rapport à des faits anciens, assez rapidement on va en déduire une responsabilité juridique et la machine judiciaire va se mettre en route pour obtenir des indemnisations dans tous les cas. »⁵

De « trop facile », la demande de pardon devient « trop risquée financièrement ».

Cette contradiction jette aussitôt le doute sur le fait que le discours supposé de « l'être sans corps » soit bien détaché des intérêts qu'il est supposé transcender, au nom même des valeurs dont il se prétend l'architecte sociétal et le garant.

Des courts-circuits homologues en chaîne

Cette contradiction nous met sur la voie d'un fonctionnement institutionnel type.

Pour toute institution, une **homologie au moins relative est attendue entre l'architecture sociétale qu'elle veut promouvoir et sa propre organisation interne** : par exemple, prêcher pour les fidèles la méfiance envers l'argent (« On ne peut servir deux maîtres, Dieu et l'argent », avance l'évangile de Matthieu, 6:24) devrait conduire à l'interne à une poursuite des richesses au moins modérée...

Un **court-circuit homologue** se produit lorsqu'une contradiction flagrante entre le discours pour la société et les pratiques internes se constate, détruisant la légitimité de la manière même dont l'institution entend configurer la réalité.

Maria Jepsen première femme évêque luthérienne, confrontée à des scandales de pédophilie en Allemagne et critiquée pour la mollesse de ses réactions antérieures, démissionne en justifiant ainsi son geste : (communiqué Belga du 16/07) :

« Ma crédibilité est mise en doute. (...) En conséquence, je ne me sens pas en position de propager la Bonne parole, comme je m'y suis engagée devant Dieu et devant la paroisse lors de mon ordination et lors de ma nomination comme évêque. »

Le porte-parole du cardinal Danneels, critiqué pour les mêmes raisons, avance quant à lui (Belga du 12/09) :

« Je ne suis pas d'accord avec le pape quand il dit qu'il n'y a pas de problème structurel. Chaque institution, certainement lorsqu'elle a 2000 ans d'histoire, doit pouvoir oser se remettre en question de façon critique. L'institution n'est en fait qu'un moyen (pour faire passer) un message, le message de l'évangile. S'il apparaît qu'il existe des aberrations, alors je trouve qu'il faut pouvoir se remettre en question. »

Dans cette affaire, nous pouvons repérer au moins **trois courts-circuits homologues**.

5. *Matin Première* du 14/09.



L'Eglise face à la critique : une analyse institutionnelle

Le court-circuit relatif à l'attention portée au plus faible

Le « message de l'évangile », comme dit Toon Osaer, porte-parole du cardinal Danneels, se caractérise par la défense des plus faibles, notamment des enfants. L'évangile de Marc, souvent cité, affirme ainsi (Marc, 10, 13-16) :

« Laissez venir à moi les petits enfants, ne les empêchez pas, le royaume de dieu est à ceux qui leur ressemblent »

Le court-circuit est évidemment extrême par rapport aux actes pédophiles, qui correspondent si bien à la « morale » du libertin illustrée par Sade via les propos du moine Clément :

« Il est parfaitement inutile qu'une jouissance soit partagée pour être vive ; & pour rendre cette sorte de plaisir aussi piquant qu'il est susceptible de l'être, il est au contraire très essentiel que l'homme ne jouisse qu'au détriment de la femme, qu'il prenne d'elle (quelque sensation qu'elle en éprouve) tout ce qui peut donner de l'accroissement à la volupté dont il veut jouir, sans le plus léger égard aux effets qui peuvent en résulter pour la femme, **car ces égards le troubleront.** »⁶

La société devient ainsi le lieu où l'inégalité non régulée est la règle :

« Le loup qui dévore l'agneau accomplit les vues de cette mère commune [la Nature], comme le malfaiteur qui détruit l'objet de sa vengeance ou de sa lubricité. »⁷

Le court-circuit du pardon

L'institution ecclésiastique propose un traitement de la violence par la pénitence et le renvoi du jugement (et de la punition) hors de la sphère humaine : la justice dépend de la miséricorde divine; seul Dieu peut pardonner, par le biais justement de l'intervention de « l'être sans corps » (l'institution ecclésiastique) et de son « sacrement de la pénitence » : le prêtre prononce un « ego te absolvo ».

Juger le « pardon trop facile » ou trop risqué, comme nous l'avons vu ci-dessus, est ici particulièrement malvenu pour une institution qui entend réguler la violence par le pardon qu'elle estime pouvoir accorder, peut-être de manière exclusive, en tant qu' « être sans corps ».

Le court-circuit de la morale et du sujet

Mgr Léonard est particulièrement mal placé en matière d'abus sexuels perpétrés par des religieux, lui qui n'a cessé de fustiger certains comportements sexuels (le port du préservatif, l'homosexualité, etc.) et qui n'a cessé de vouloir imposer cette « morale » au corps social tout entier.

Celui qui a fait de la sexualité une affaire de norme et de morale est de fait particulièrement suspect quant à la pusillanimité de sa réaction : malgré les démentis ultérieurs, la « ligne » institutionnelle a bien consisté à favoriser un traitement « à l'interne », à afficher une attention

6. Sade, *Justine, ou les malheurs de la vertu*, Paris, Le Soleil Noir, 1950, p. 193.

7. Idem, p. 199.



L'Eglise face à la critique : une analyse institutionnelle

aux victimes mais à assurer une protection des coupables, à se prémunir d'une indemnisation des victimes.

Soit dit en passant, la proposition de création d'un centre permettant aux abusés d'être « reconnus comme victimes », en dit long sur l'usage social de la théorie de la « reconnaissance » qui, à l'instigation d'un Axel Honneth, commence à se répandre dans le corps social.

Le décalage est en tout cas particulièrement criant avec la visée émancipatrice qu'a parfois pu inspirer l'Eglise (pensons aux prêtres ouvriers ou à la théologie de la libération).

Il faut en effet affirmer que ce qui mobilise la société en termes de luttes pour les droits du sujet **n'est pas une lutte menée en faveur de la reconnaissance des victimes.**

D'après Alain Touraine, nul autre mouvement que le mouvement féminin n'a mieux combattu pour la reconnaissance des droits du Sujet, à savoir pour le droit d'être Soi, de se créer, et pour le droit d'avoir des droits.

« Les femmes disent : « je suis une femme », et non « je suis une victime », comme le disaient tant d'hommes et de femmes en leur nom. »⁸

Et cette affirmation créatrice se base, selon l'auteur, sur le rapport réflexif à soi que permet précisément la sexualité : « L'appel au « sexe » lui-même est libérateur. »

Mais là évidemment l'écart se creuse entre les luttes libératrices du Sujet et l'institution ecclésiastique, qui n'a cessé de combattre l'appel libérateur représenté par la sexualité.

Une église restée, au fond, sadienne ?

Dans son ouvrage *Historiettes, contes et fabliaux*, Sade se place brillamment dans la tradition littéraire du Moyen Age. Son recueil comprend un « conte provençal » intitulé « Le mari prêtre ».

Le contexte de l'action est le suivant : « un petit couvent de carmes, isolé, qu'on appelle Saint-Hilaire, assis sur la croupe d'une montagne où les chèvres mêmes ont de la peine à brouter ; ce petit local est à peu près comme l'égout de toutes les communautés voisines de carmes, chacune y relègue ce qui la déshonore. »

Dans cette communauté, vit le « père Gabriel, l'un des saints de cet ermitage, [qui] convoitait une certaine femme de Menerbe dont le mari cocu s'il en fut jamais, portait le nom de M. Rodin. »

Le mari « avait étudié pour être prêtre, il parlait latin comme Cicéron, et jouait fort souvent aux dames rabattues avec le père Gabriel qui en courtisan adroit et prévenant, savait qu'il faut toujours faire un peu la cour au mari dont on a envie d'avoir la femme. »

8. A. Touraine, *Le Monde des femmes*, Paris, Fayard, 2006, p. 62.



L'Eglise face à la critique : une analyse institutionnelle

La ruse imaginée par le père Gabriel pour arriver à ses fins consiste à demander à Rodin de dire la messe à sa place, pendant qu'il serait supposé aller réclamer de l'argent à un débiteur.

A l'objection du mari (dire la messe ne serait-il pas un péché ?), le religieux répond ceci :

« ces mots-là n'ont de vertu que dans notre bouche, mais aussi elle est telle en nous... voyez-vous, mon ami, je dirais ces mots-là sur le bas-ventre de votre femme que je métamorphoserais en dieu le temple où vous sacrifiez... Non, non, mon cher, il n'y a que nous qui ayons la vertu de la transsubstantiation ; vous en prononceriez vingt mille fois les mots que vous ne feriez jamais rien descendre ; et encore bien souvent avec nous l'opération manque-t-elle tout à plat ; c'est la foi qui fait tout ici, avec un grain de foi on transporterait des montagnes, vous le savez, Jésus-Christ l'a dit, mais qui n'a pas de foi ne fait rien... »

Le subterfuge fonctionne ; en conséquence, le religieux s'adresse ainsi à la jeune épouse de Rodin :

« oui, chère âme, j'ai fait un prêtre de votre mari et pendant que le coquin célèbre un mystère divin, hâtons-nous d'en consommer un profane... »

Aux questions du mari jaloux et trompé qui revient quelques heures plus tard, l'épouse oppose ceci :

« pendant que tu disais la messe, moi je récitais cette belle prière que la Vierge répond à Gabriel quand celui-ci vient lui annoncer qu'elle sera grosse par l'intervention du Saint-Esprit. Va, mon ami, nous serons sauvés à coup sûr, tant que d'aussi bonnes actions nous occuperont à la fois tous les deux. »

Au-delà de l'ironie du récit, bien dans la tradition des contes et des fabliaux, nous pouvons percevoir la mise en lumière de **l'utopie institutionnelle ecclésiale** : il n'est possible au servent de « l'être sans corps », qui a pour mission d'être l'intermédiaire de la transsubstantiation (le rituel de la messe prétend rendre présent aux fidèles « le corps du Christ »), d'accomplir sa mission qu'en se **niaient totalement comme corps**.

Nous voyons dans cette utopie - se nier totalement comme corps pour obtenir à l'inverse l'incarnation d'un dieu qui ne devrait rien à la sexualité (c'est le mythe de l'ange Gabriel) - une des occurrences de ce que le philosophe Alain Badiou caractérise comme la figure du **désastre**, soit la folie de l'accomplissement total, de l'homologie parfaite. Alain Badiou la décèle dans la volonté totalitaire de l'institution communiste de représenter le prolétariat, au prix des fonctionnements que l'on sait.

Cette utopie destructrice appelle un dernier commentaire.

Nous pensons à l'analyse que fait Robert Castel, dans un autre domaine, de la désaffiliation sociale. Le sociologue fait remarquer qu'il y a une « désaffiliation par le haut » et une « désaffiliation par le bas » :

Les « *individus par défaut* » sont ces personnes à qui « manquent les ressources nécessaires



L'Eglise face à la critique : une analyse institutionnelle

pour assumer positivement leur liberté d'individus ». Il leur manque les ressources ou les supports « pour pouvoir se réaliser effectivement comme les individus qu'ils voudraient être ». Ce n'est donc pas « l'absence de désir ou de volonté d'être des individus à part entière » qui les caractérise. Les « individus par excès », quant à eux, « ont en eux-mêmes, ou croient avoir en eux-mêmes, les supports nécessaires pour assurer leur indépendance sociale ».

Nous pensons par analogie que l'institution ecclésiale est affrontée à **une contradiction structurelle dont les affaires de pédophilie constituent l'analyseur**.

Cette institution ne repose-t-elle pas en l'état sur une déshumanisation de la sexualité « par le haut » et sur une déshumanisation de la sexualité « par le bas » ?

Pour cette institution, la sexualité comme rapport à soi, comme support de création libre de soi est en effet obligée de se nier en se « divinisant » : la sexualité ne peut être découplée de la procréation parce que la procréation serait un « don de dieu ».

Mais en l'occurrence, lorsque les corps qui représentent l'être sans corps de l'institution se livrent à des abus sexuels, ils font se rejoindre les deux formes de déshumanisation qui constituent toutes deux, au-delà de leur opposition apparente, la négation des droits du Sujet à être le créateur de sa propre existence, au travers d'une lutte qu'il entreprend pour offrir les mêmes droits à tous et à chacun.

En cela, l'institution ecclésiale est structurellement en opposition avec toutes les luttes d'émancipation auxquelles elle a pu parfois, tant bien que mal, contribuer. Sa prétention à rester une « institution » s'en trouve dès lors plus que compromise.